

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 5 mars 2020

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 h 15, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Mme le Maire. - Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous prie de bien vouloir excuser mon retard, une pluie diluvienne sur Aix a créé des embouteillages. J'étais partie bien à l'avance, je me suis entretenue avec le DGS pour que personne ne soit inquiet.

Je suis très heureuse ce soir d'ouvrir ce dernier Conseil Municipal de la mandature, et je vous souhaite à toutes et tous présentes et présents, une bonne soirée. J'espère que pour la dernière fois de la mandature présente nous allons pouvoir prendre de belles décisions ensemble.

Si vous ne l'avez pas déjà fait je vous demanderai de prendre connaissance pendant l'appel du point supplémentaire que je vais vous demander de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour si vous en êtes d'accord.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

23 présents : PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, TORRES Christian, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, TALBI Mehdi, LOUDIYI Fatima, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PEPE Virginie.

5 absents avec procuration : CHAPELLE Patrice, LADJAL Mériem, SAADAoui Amar, DINI Manon, NGUYEN Jean-Louis.

5 absents : PINET Gérald, REBBADJ Saler, TETIENNE-CASANO Corinne, DIDERO Stéphanie, GIANNANTONI Jean-Christophe.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

--***-***-***

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance** Madame Evelyne SANTORU-JOLY, qui accepte de prendre cette responsabilité.

--***-***-***

Mme le Maire.- Il y a un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant des conventions relatives à l'occupation du domaine public maritime avec le Groupement d'Intérêt Economique Polaris Means (*Lecture du rapport*).

Je ne vous demande pas de vous prononcer pour ou contre ce rapport, je vous demande de bien vouloir me dire si vous êtes d'accord de l'intégrer dans l'ordre du jour d'aujourd'hui car il n'a pas fait l'objet d'un envoi avec le reste de la convocation du Conseil.

Avez-vous des questions pour éclaircir le rapport avant de vous prononcer sur son intégration dans l'ordre du jour ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est ***pour ajouter ce point supplémentaire*** dans l'ordre du jour ? ***L'unanimité***, je vous en remercie.

Mme le Maire.- Nous le traiterons tout à l'heure.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 février 2020

Mme le Maire.- Avez-vous des remarques à formuler sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? ***L'unanimité***, je vous remercie.

Il est bien conforme à ce que nous nous sommes dit, c'est l'objet d'un compte rendu.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 février 2020 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire.- Avant d'ouvrir ce Conseil, une fois n'est pas coutume, je n'ai pas pour habitude de faire des propos

préliminaires, mais vous comprendrez que là j'ai préparé quelques mots à partager avec vous ce soir avec grand plaisir.

« Mesdames et Messieurs les citoyennes et les citoyens
qui nous avez fait l'amitié et l'honneur de venir ce soir,
Mes chers collègues,

Le prochain Conseil Municipal se déroulera au printemps, et j'aurai la tâche de transmettre le relai au prochain Maire de la commune. Ainsi ce soir, pour beaucoup d'entre nous, nous abordons pour la dernière fois le vote du Budget Primitif qui constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité car, oui, c'est un acte obligatoire.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. Ceci explique qu'il convient de voter les chapitres permettant cette gestion courante, et donc les crédits pour verser par exemple, et notamment, les subventions aux associations qui, selon le Groupe de la majorité, représentent la véritable richesse de notre ville.

Vous en conviendrez chers collègues, qu'il est de notre devoir de permettre à nos associations de continuer d'exercer leur bénévolat et leurs missions d'intérêt public, d'intérêt collectif, et d'intérêt pour toutes les passions que vivent nos amis Port de Boucaines et Port de Boucains, et cela de façon correcte.

Eh oui, c'est une responsabilité que mes chers collègues ici présents vous honorent en vous prononçant tout à l'heure sur cet acte obligatoire.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements en cours. Ces dépenses sont financées par les

ressources propres de la collectivité, mais aussi beaucoup par des dotations et des subventions. La section d'investissement est donc par nature celle qui a vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Je me permets aussi de rappeler le fonctionnement d'un Budget Primitif, car si je devais me fier à certains propos lus ou entendus ces derniers temps, il serait très facile de conclure à l'amnésie de leurs auteurs ... à moins que la démagogie et la supercherie soient désormais le chemin emprunté par des candidats au poste de maire en mal de projets cohérents pour la ville.

Vous comprendrez donc bien que pour ce dernier Conseil Municipal de la mandature, je remette quelques pendules à l'heure, et que je rétablisse quelques vérités.

Commençons, ma très chère Evelyne, secrétaire de séance, par le Contrat départemental signé en 2017 qui se poursuit jusqu'en 2019 ; j'ai l'impression qu'au bout d'un, voire deux mandats passés ensemble, certains n'ont toujours pas compris qu'il ne se conclut pas sur du copinage mais sur des projets et des actions concrètes.

Penser copinage, c'est dès à présent envisager de faire copinage, c'est penser la politique comme du clanisme et du clientélisme, c'est penser la politique comme le pouvoir des uns contre la docilité des autres, en fait c'est faire de la politique sous l'ancien régime, c'est nier la démocratie. Finalement, ça n'engage que moi mais je pense que vous allez le partager, c'est un peu comme en ce moment faire comme Macron.

Ici, nous avons choisi la démocratie, et même la démocratie de proximité, nous avons choisi de monter les projets et les actions avec les Port de Boucaines et les Port de Boucains, avec les associations en s'appuyant sur leurs besoins, sur leurs demandes et sur les principes qui répondent à l'intérêt général.

C'est sur cette base qu'avec notre conseillère départementale, Evelyne, nous avons défendu les projets et les actions portés par les associations et par notre population. C'est sur cette base que le Conseil départemental, malgré nos grandes divergences politiques, a établi avec nous un contrat portant sur 5 millions d'euros de subventions.

Donc mes chers collègues, permettez-moi -je prends un peu le rôle de René Giorgetti, je fais un peu « l'ancienne »- de remonter un peu le temps pour rappeler qu'en trois ans nous avons délibéré au moins quatre fois pour affecter ces subventions :

- Au financement de la réfection totale de la Maison des associations pour une consultation dans les semaines à venir, je dis bien « dans les semaines à venir »,

- à l'achèvement des travaux de la Crèche, je dis bien « achèvement »,

- à l'achèvement des travaux du complexe Jean Christophe Unia, je dis bien, mon cher adjoint aux sports, « achèvement »,

- et aux travaux de l'Hôtel de Ville qui vont démarrer dans les prochains jours.

Je le rappelle à tout le monde, les travaux qui vont suivre n'émaneront pas du prochain maire, même si je l'affectionne tout particulièrement, mais du contrat déjà établi avec le Conseil départemental.

La refonte totale du service de l'urbanisme, du service Education, du service des Ressources Humaines, va permettre une meilleure accessibilité au public, une meilleure réception du public et de meilleures conditions de travail pour les agents.

Pareil pour la vidéoprotection dont les premières délibérations de demandes d'attribution de subventions remontent à Juin et décembre 2016.

Molière disait : « Le chemin est long du projet à la chose », je dirais que les rigueurs administratives exigées aux collectivités territoriales rallongent de plus ce chemin.

Mais vous le savez bien, puisque depuis juin 2016 nous abordons le sujet de la vidéoprotection à chaque étape administrative imposée :

- Phase de préparation des demandes de subventions,
- Aller/retour des arrêtés de subventions, et nous n'avons pas été épargnés,
- consultation des entreprises avec toute la phase achats et les délais réglementaires neutralisés avant démarrage des travaux : ben oui, il y a des règles !

Pour ce qui concerne la vidéoprotection :

- Premières délibérations : juin et décembre 2016 pour demander les subventions,
- Délibération Mai 2017 : modification du plan de financement,
- Septembre 2018 : accord FIPD pour 20% seulement ! Boulenouar, le travail que nous avons eu à faire !
- Il faut solliciter les 20 % en 2019,
- Avril 2019 : nous avons enfin l'accord de ce FIPD et le Conseil Départemental.

Mais la Région est déboutée, par rapport à ses compétences elle ne peut pas nous aider.

- 13 Mai 2019 : lancement de la consultation en deux temps : sélection des candidats admis à remettre une offre, puis remise des offres le 28 août 2019. J'ai préparé les arguments parce qu'il fallait s'en rappeler précisément pour ne pas passer pour quelqu'un qui le fait au dernier moment.

- 12 septembre 2019 : choix de la société par la Commission d'Appel d'Offres à laquelle le maire ne siège pas.

- 2 Octobre 2019 : l'ordre de service.

Et donc, très logiquement, les caméras ont commencé à être installées : cinq à ce jour et vingt d'ici la fin du mois. C'est important d'avoir une continuité de travail, non ? Durant tout ce mois de mars nous n'avons rien neutralisé et au moins nous avons nos vingt caméras dans le temps qui était imparti.

De trois choses, l'une : durant les séances du Conseil Municipal peut-être que certains font la sourde oreille, peut-être que certains font uniquement semblant de s'intéresser au bien commun, ou alors, certains sont dépassés par le fait de devoir respecter les règlements du code des collectivités territoriales. C'est grave quand on postule à la responsabilité de maire.

Comme dirait l'écrivain Michel Tournier que nous, les enseignants, aimons beaucoup : « Il est plus facile de faire des projets de livres que d'écrire des livres ».

En ce qui nous concerne nous n'avons pas fait de projets de livre, nous l'avons rédigé page après page en nous appuyant sur les besoins des Port de Boucains, y compris lorsque ce n'était pas de la compétence d'une Ville. Et je vois Christian hocher la tête... Oui, le développement économique qui commence par la rénovation de quartiers, n'est-ce pas Rosalba, n'est-ce pas Béatrice, des baux à loyers plus que modérés.

Je sais que certains préfèrent fermer les yeux sur l'essor conforté ces dernières années, mais je tiens à vous informer d'une part que les négociations dont nous parlions au dernier Conseil Municipal avec le Grand Port qui, je vous le rappelle, possède une grande partie de tout le foncier en littoral maritime, sont sur le point de valider le schéma directeur de Caronte en cours d'élaboration depuis toutes ces années, si cela ce n'est pas du combat ! Cela va donner un élan supplémentaire à notre développement et nous permettre d'accueillir de nouvelles entreprises liées à la mer et aux

énergies propres. Je ne vous fais pas l'offense de vous parler à nouveau de la thalassothermie, bien sûr.

Oui, nos efforts sont payants, mes chers collègues.

- Preuve étant, l'accueil du centre de formation des marins qui se situera sur l'anse Aubran, nous allons délibérer,

- Preuve étant, à l'ordre du jour de ce conseil : les conventions d'occupation du sol avec la SARL IDEE, la société Sermap et les Chantiers et Ateliers de Provence, nous y reviendrons aussi au cours du conseil.

Notre secteur d'activités liées à la mer est associé au cluster Mer et réparation navale allant de Marseille à Port St Louis. Aujourd'hui nous en sommes un élément incontournable. Et tous ceux qui s'intéressent à l'économie savent qu'elle est prometteuse.

J'ai entendu ici et là des critiques sur notre stratégie au niveau des terrains de l'ex entreprise Azur Chimie et de la Vieille Montagne... c'est fou que celles et ceux qui n'ont jamais lever le petit doigt pour s'opposer aux dégâts de la politique de leurs représentants gouvernementaux qui ont autorisé les délocalisations et laisser faire fermer des usines au nom de la rentabilité financière immédiate, c'est fou que ceux-là même s'expriment à peine aujourd'hui à quelques encablures des élections municipales à coups de leçons, « il fallait qu'on », « y'avait qu'à », « faut qu'on », « y'a qu'à »...

Une chose est certaine : Nous, nous avons voulu d'une part soutenir les hommes et les femmes qui travaillaient sur ce site, dénoncer les agissements des grandes sociétés soutenues par les gouvernements successifs...

M. GIORGETTI.- Je voudrais que Madame le Maire ajoute qu'ils sont partis comme des voleurs en nous laissant la pollution.

Mme le Maire.- D'ailleurs c'est pour cela que nous avons anticipé l'avenir et que nous avons préparé sur ces terrains un développement économique propre de notre responsabilité.

« Ceci étant dit revenons à l'essentiel, à ce qui est important pour nous, nous occuper de notre ville pour les Port de Boucaines et les Port de Boucains, et avec elle.

Revenons-en au budget et à la section Fonctionnement :

Je rappelle à nouveau que l'ensemble des subventions évoquées précédemment ne sont autorisées qu'à être affectées en section d'investissement, autrement dit, elles ne peuvent pas être utilisées, c'est la loi, pour augmenter des charges courantes, des charges de personnel, ou encore intervenir sur le tarif des recettes ou sur le taux d'imposition, c'est le B-A-BA de la gestion quand on se veut élu. Par contre, comme je vous l'ai dit lors de notre dernier débat portant sur les orientations budgétaires, les subventions émanant de la Dotation de Politique de la Ville et de la Cité Éducative émargent à des financements de la section de Fonctionnement. Outre le fait d'enrichir le parcours éducatif du secteur enfance-jeunesse, ce sont des moyens financiers supplémentaires. Et avec des moyens supplémentaires il est souvent plus aisé de réaliser des économies que l'on appelle d'échelle, de mutualisation. C'est le cas avec la DPV et la Cité éducative. Nous dégageons donc des marges sur le fonctionnement. Ce simple fait nous permet de neutraliser l'évolution des bases qui est prévu par l'Etat de +0,9 %. On a choisi de le faire à l'écoute de nos concitoyens.

Bien sûr, c'est peu, mais au moins comme nous nous étions engagés si les conditions le permettaient que nous aurions une action dans ce sens, comme les conditions le permettent parce que nous sommes allés arracher ces subventions nous le faisons.

Parce que pour aider au pouvoir d'achat, au pouvoir de vivre de nos concitoyens, il n'y a pas de petites économies. Même modestement, même au niveau de nos moyens, enrayer la hausse du taux de foncier bâti a été exprimé comme un besoin important, et notamment aussi lors des dernières réunions de quartiers.

Ici, conformément à ce que nous avons toujours dit, dès qu'il y a une opportunité nous le faisons.

Voilà mes chers collègues, ce que je tenais à vous dire pour démarrer ce Conseil Municipal.

Et je voudrais vous faire part de l'annonce ministérielle, émanant du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Elle nous a été communiquée la semaine dernière, suite à nos demandes réitérées :

« Par décret du 28 février 2020, les étangs de St Blaise et la forêt de Castillon, sur les territoires de St Mitre et de Port de Bouc, sont classés au titre du code de l'environnement parmi les sites du département des Bouches-du-Rhône à préserver ».

C'est la bonne nouvelle que je voulais vous annoncer avant d'entamer nos débats (Applaudissements)

Nous les protégeons donc pour des décennies. J'espère que vous avez compris ce que veut dire protéger une forêt domaniale, il ne faut pas y faire n'importe quoi.

**POINT SUPPLEMENTAIRE : CONVENTIONS RELATIVES A L'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC MARITIME AVEC LE GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE
POLARIS MEANS**

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ?
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour l'adoption de ces conventions relatives à l'occupation du domaine public maritime par le Groupement d'Intérêt Economique Polaris Means ? L'unanimité, je vous remercie.

Le point supplémentaire est adopté à l'unanimité

1/ BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Ces points ont été examinés en Commission des Finances, il n'a pas été fait de remarques particulières, avez-vous besoin de vous exprimer ou de poser des questions avant de passer au vote ?

Mme PEPE.- pour rester cohérente avec le Débat d'Orientations Budgétaires où je trouvais que ce n'était pas fairplay de faire voter ce budget ce soir, sachant que nous avons jusqu'au 15 avril, ce soir je voterai tous les points contre pour rester cohérente avec ce que j'ai dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Mme le Maire.- Je le déplore que vous pensiez être cohérente après avoir énoncé quelle est la loi et quelle est la réalité de la vie port de boucaine, avec le besoin de nos associations de ne pas avoir de discontinuité pour leur fonctionnement. Mais c'est tout à fait votre droit.

Mme PEPE.- Comme le vôtre de le faire voter ce soir.

Mme le Maire.- C'est non seulement mon droit mais c'est mon devoir.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ouvrir toutes ces enveloppes pour la continuité du service et la légalité de l'opération ? La majorité, Madame Michel.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est contre ? Monsieur Bernex, Madame Pèpe.

Je vous remercie.

Le rapport n°1 est adopté par la majorité et Madame Michel - Contre Monsieur Bernex et Madame Pèpe

2/ BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX

Rapporteur : Monsieur Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des suggestions, des remarques, des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, Madame Michel.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est contre ? Monsieur Bernex, Madame Pèpe.

Je vous remercie.

Le rapport n°2 est adopté par la majorité et Madame Michel - Contre Monsieur Bernex et Madame Pèpe

3/ BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS MUNICIPAUX

Rapporteur : Monsieur Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques à formuler au sein du Conseil ?

M. BERNEX.- C'est juste un petit aparté, j'ai vu récemment qu'une personne avait trouvé du travail et je voulais savoir si elle était embauchée au camping.

Mme le Maire.- Nous n'avons pas ce type de poste au camping municipal de Port de Bouc, le directeur n'est pas un

cadre supérieur, il est un attaché. Ce n'est pas chez nous, très cher.

Mme PEPE. - Il faudrait éviter qu'il se présente...

Mme le Maire. - Démocratie, Madame Pèpe, tout le monde a le droit de se présenter, même si... Un employé municipal peut se présenter, s'il est élu il doit démissionner. Quand la justice délibère dans son temps et qu'elle condamne, seuls les condamnés ne peuvent... je donne une règle, je ne parle de personne en particulier.

Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ?
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? La majorité, Madame Michel.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est contre ? Monsieur Bernex, Madame Pèpe.

Je vous remercie.

Le rapport n°3 est adopté par la majorité et Madame Michel - Contre Monsieur Bernex et Madame Pèpe

4/ BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RESIDENCE DE LA PAIX

Rapporteur : Monsieur René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a aussi examiné ce point au sujet du Budget Primitif de ce nouveau lotissement qui a pu être fait dans la mandature comme promis.

Mme le Maire. - Voici la proposition pour continuer cette année.

Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ?
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? Le Groupe de la majorité, Madame Michel, Monsieur Bernex.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Madame Pèpe.

Le rapport n°4 est adopté par la majorité, Madame Michel, Monsieur Bernex – Contre Madame Pèpe

5/ BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE OPERATIONS FUNÉRAIRES

Rapporteur : Monsieur Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire. - Service public, donc petit budget puisque tout est réalisé par les employés municipaux.

Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ?
(*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité

6/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Rapporteur : Madame le Maire

Conformément au dernier Conseil Municipal où nous avons présenté nos orientations budgétaires en ce qui concerne la majorité, je vous propose de bien vouloir maintenant les concrétiser.

Dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles pour 2020 d'une part, mais aussi de la tenue de ces orientations budgétaires qui doivent prévoir la neutralisation de l'actualisation des bases comme nous l'avions

énoncé et décidé, les bases étant augmentées par l'Etat à hauteur de 0.9 %, je vous propose de baisser le taux de la taxe foncière comme suit :

Si la taxe d'habitation ne peut plus être bougée et qu'elle est maintenue à 16.50 %, elle apportera donc pour 2020 des produits fiscaux à hauteur de 2 685 375 euros. Je vous propose de descendre de 0.3 point comme prévu le taux d'imposition de la taxe foncière bâtie à 33.60 %, ce qui nous permet d'attendre en produits fiscaux une somme de 5 102 496 euros, et pour le foncier non bâti un taux de 31.92 % pour un produit fiscal attendu de 24 578 euros.

Le total serait donc un produit fiscal attendu pour 2020 de 7 812 449 euros.

Nous avons aussi examiné ce point en Commission des Finances.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. BERNEX.- C'est une part importante de la suite de ce qu'on peut faire au niveau de la Ville au niveau des impôts parce que c'est une partie importante des recettes. Je trouve dommage qu'un des candidats ne soit pas là car ce candidat fait beaucoup de prévisions de subventions, etc., il doit donner beaucoup de choses ; le problème c'est de revenir à la réalité en voyant ce budget, peut-être que ça leur mettrait un peu de plomb dans la tête. Ce n'est pas évident. En plus quand on voit la façon dont il a fait son meeting et qu'il raconte qu'il ne doit rien à personne, je suis toujours au tribunal avec lui et je ne suis pas le seul ; en plus il y a une enquête du procureur de la république le concernant pour une escroquerie de 36 000 euros à une dame de quatre-vingt-dix ans, si vous le voulez j'ai le papier. Donc à partir de-là, quand ce Monsieur dit qu'il ne doit rien à personne... il faut savoir qu'il s'est mis en

surendettement et que son surendettement a été refusé, normalement il a deux ans pour s'acquitter de ses dettes. Le seul souci c'est que ça dépasse les 150 000 euros, à partir de là je pense que c'est un peu compliqué. Mais j'ai une bonne nouvelle que j'ai apprise durant le meeting et par la presse, qui est que maintenant ce Monsieur travaille, c'est pour ça que j'ai demandé si ce n'était pas vous qui l'employiez...

Mme le Maire. - Je n'avais pas compris... (*Brouhaha*)... Non, ce n'est pas la Mairie.

M. GIORGETTI. - Je vais remercier Monsieur Bernex pour son honnêteté ce soir, surtout sur la première partie parce qu'il était présent à la rencontre avec les habitants sur Unia quand une personne retraitée d'Arcelor est venue avec force sur cette question de la baisse des impôts. Nous en avons discuté en groupe, nous l'avons travaillée avec les services, et aujourd'hui on concrétise. Ce n'est pas quelque chose qui est électoral, on sait très bien que nos impôts sont trop lourds, mais ce sont les ressources de la commune qui sont trop légères ; on a 29 millions d'euros, on ne peut pas faire tout et n'importe quoi avec cela, il y a des charges, on ne peut pas augmenter la police municipale par dix, par vingt, etc., comme certains le disent. ça a un coût ; et je le dis et je le répète, la police municipale ne réglera pas seule ce problème de société. Comme peut-être quelques-uns, hier soir j'ai assisté au débat télévisé sur les candidats de Paris, la Maire de Paris a dit que la délinquance à Paris a augmenté de 22 %, mais on a baissé les forces de police de 38 %, et c'est partout pareil ! Les forces de police ont été épuisées sur les conflits sociaux, sur les gilets jaunes et sur les travailleurs... Certains ici ont manifesté, on voit le nombre de policiers qui sont présents, surtout à Marseille quand les choses se passent bien, c'est un peu exagéré.

Donc je remercie Monsieur Bernex sur la première partie parce qu'effectivement, celui qui veut boycotter ce soir il faudra que les gens sachent qu'il refuse de baisser de 0.9 % les impôts sur le foncier bâti, il faut le dire parce que c'est la réalité. Qu'on soit dans l'opposition ou dans la majorité, quand il y a une possibilité de baisser l'impôt chez nous -je parle de chez nous parce qu'il faut vivre avec ce qu'on a- c'est quelque chose d'important et qu'on ne refuse pas, je pense qu'on ne peut pas le refuser en connaissant la situation et le pouvoir d'achat des gens dans notre ville.

Mme le Maire.- Et notamment les catégories dites moyennes.

Mme PEPE.- Vous neutralisez à 0,9 ou vous baissez à 0.3 ?

Mme le Maire.- Je l'ai expliqué, on neutralise 0,9 en baissant de 0.3. Le calcul de l'impôt se fait par multiplication, vous avez les bases de l'Etat multipliées par le taux décidé par la Mairie et les autres taux ; pour ce qui nous concerne nous n'avons jamais touché les taux depuis 2015, nous les avons baissés juste après les élections parce que là c'est possible, on n'avait plus d'échéance électorale. Donc on ne regarde pas les échéances électorales, on regarde la possibilité de structuration du budget et les opportunités de le faire, et cela depuis que Monsieur Rieubon et Monsieur Vaxès ont géré la commune. Donc les bases sont multipliées par le taux ; les bases de l'Etat sont malheureusement augmentées chaque année, et nous attendons le chiffre ; nous l'avons, 0,9 %, nous avons fait le calcul moyen parce que ça dépend de chacun des fonciers, nous n'avons pas de calcul moyen, ça dépend, et nous avons regardé comment mécaniquement nous pourrions compenser cette augmentation du produit que sont les bases ; le calcul a été fait avec un travail accompagné du DGS, des services de la

Ville, des services fiscaux, etc. pour évaluer à 0.3 la baisse que nous devons effectuer. Certains seront complètement compensés, d'autres seront un peu mieux compensés, et d'autres seront moins bien compensés, mais ça c'est la différence d'assiette des terrains, etc., c'est indépendant de notre volonté, mais nous avons un geste très fort qui, de toute façon, enrayer l'augmentation qui aurait dû se produire.

Mme PEPE.- c'est très bien de baisser les impôts mais 0.3 ça ne fera rien, ça fera dix euros ; certains ont calculé que ça leur ferait 46 euros.

Mme le Maire.- Ça veut dire que l'augmentation était de l'ordre de 46 euros, soyons logiques, chère amie.

Mme PEPE.- Ce n'est pas non plus une grosse baisse.

Mme le Maire.- Nous n'avons jamais dit qu'on allait baisser les impôts, nous avons dit qu'on allait enrayer l'augmentation des impôts décidée par l'Etat ; Donc l'Etat fait encore du mal à notre commune par le biais de nos habitants qui possèdent du foncier et qui sont imposés dessus, et malgré l'étroitesse et la difficulté de notre budget nous allons consacrer une baisse de recettes pour le pot commun de la commune qui est le budget pour essayer d'accompagner les nôtres qui n'en peuvent plus, et qui parfois l'ont effectivement exprimé avec beaucoup de passion parce que ça devient très compliqué. L'Etat fait du mal aux nôtres, on essaie de contrebalancer le mal. Mais nous n'avons jamais dit que nous serions en capacité budgétairement de contrebalancer le mal que l'Etat peut faire.

M. BERNEX.- Je ne voterai pas contre la baisse mais contre les taux d'imposition étant donné que je ne vais pas me redire ni me contrarier par rapport au programme que je veux faire où je propose des baisses beaucoup plus importantes qui

seront compensées par l'arrivée d'entreprises qui compenseront dans le temps, sur deux ou trois ans, la somme perdue. C'est peut-être un manque à gagner sur une année par rapport à la baisse, mais je compenserai cela par l'investissement. Je suis d'accord qu'on fasse une baisse, mais pour moi elle n'est pas assez importante.

Mme le Maire.- Si je peux me permettre, en toute amitié, ne comptez pas sur la taxe professionnelle qui n'existe plus.

Mme PEPE.- Je m'abstiendrai sur ce point parce que je ne suis pas contre la baisse mais pour moi elle n'est pas suffisante, et ça me fait penser à de la mendicité.

Mme le Maire.- Je vous laisse responsable de vos paroles.

Qui est pour ? La majorité, Madame Michel.

Qui s'abstient ? Madame Pèpe.

Qui est contre ? Monsieur Bernex.

Je vous remercie.

Le rapport n°6 est adopté par la majorité et Madame Michel - Abstention de Madame Pèpe - Contre Monsieur Bernex

7/ SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- J'imagine que vous avez regardé la liste, nous en avons parlé lors de la dernière Commission des Finances et du dernier Conseil Municipal. Entre les demandes formulées et ce que nous pouvons réaliser, nous avons opté pour

maintenir et non pas baisser les subventions aux associations, ce qui est malheureusement le cas de toutes les autres collectivités qui nous entourent. Et je ne vous rappelle pas les étiquettes politiques.

Mon adjoint à l'environnement et aux affaires sociales tient à ce que je rappelle la somme globale sur notre budget consacré aux associations, et il a bien raison : 1 471 913 euros.

Mme PEPE.- Je le partage, la richesse de notre ville c'est les associations, donc je voterai ce point.

Mme MALARET.- Je ne prendrai pas part au vote en tant que présidente d'une association.

Mme le Maire.- Madame Malaret, Madame Cerboni, Messieurs Depagne, Sirat, Torrès, ne prendront pas part au vote.

Qui est pour ? L'unanimité de ceux qui peuvent voter, je vous remercie et j'en suis très touchée, comme quoi le bon sens triomphe.

Le rapport n°7 est adopté à l'unanimité

8/ REMBOURSEMENT DE FRAIS

Rapporteur : Madame Stéphanie DI CESARE (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité

**9/ CREATION D'EMPLOIS : OUVERTURE D'UN NOUVEL EQUIPEMENT
D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Je pense que tu dois être très heureuse et fière de présenter ce rapport, et moi j'en suis très heureuse avec toi.

M. GIORGETTI.- Je ferai la remarque que chez nous il n'y a pas de précarité, ce sont des agents de la fonction publique.

Mme le Maire.- Oui, ça nous tient à cœur de continuer de défendre les fonctionnaires, la fonction publique, l'intérêt général, la gratuité quand on le peut, et l'accessibilité pour aller vers l'égalité de traitement pour tous, ce qui n'est pas toujours facile mais en tout cas nous essayons d'y tendre.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité

**10/ CONVENTION RELATIVE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
MARITIME AVEC LA S.A.R.L. INNOVATION DEVELOPPEMENT
ENVIRONNEMENT ECONOMIES**

Rapporteur : Monsieur Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Ce local est le dernier de l'Anse Aubran puisque victime du succès tout a été pris.

Je remercie surtout l'équipe du développement économique puisque c'est aussi votre dernier Conseil, bien sûr Eric qui est pour quelque chose aussi dans ces locaux, et Ludovic RICHARD* qui est notre fermier du port, qui est sûrement le meilleur ambassadeur de notre ville pour y faire revenir des sociétés maritimes. Un grand merci à lui et à l'équipe.

Mme le Maire.- Un ambassadeur planétaire, il pose son ancre, il nous permet d'avoir des liens fabuleux y compris avec des artistes ; j'imagine que tout le monde a été sensible d'une manière ou d'une autre à l'exposition avec toutes les sardines, c'est parce qu'il a parlé de Port-de-Bouc à l'autre bout de la planète, là où il fait chaud quand on a froid, c'était magnifique. Merci, Christian, pour cet hommage.

M. BERNEX.- Juste une question, le loyer de 8 100 euros est annuel ou mensuel ?

Mme le Maire.- Bien sûr que c'est annuel. Vous voyez, vous-même ça vous troublerait tellement vous avez l'habitude de voir une municipalité qui pratique des tarifs pour le monde économique très abordables pour les aider à se développer. Comme quoi, une majorité communiste et apparentée humaniste et progressiste est très sensible au monde économique, non seulement en paroles, puisqu'on le dit, mais surtout, ce qui compte, en actes. Merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité

11/ ANSE AUBRAN : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME AVEC LA SOCIETE CAP ET LA SOCIETE SERMAP

Rapporteur : Monsieur Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Pour terminer le propos, c'est vrai qu'il y a quelques années que le Grand Port de Marseille nous a compliqué les tâches sur notre domaine, il peut enfin y avoir des discussions. Cette semaine ce sera la troisième réunion au Grand Port de Marseille, c'est toujours compliqué avec eux mais ça commence à se détendre. Le président va changer peut-être dans le bon sens.

Je remercie aussi Eric qui participe souvent à ces réunions en direct avec les techniciens. Donc on ne peut que se réjouir que le Grand Port de Marseille développe nos terrains sur notre commune.

Mme le Maire.- Mais, il y a du copinage ?

M. TORRES.- Non.

Mme le Maire.- Ils sont tellement plus détendus et tellement mieux qu'il est possible pour nous d'augmenter à 2.88, vient-on de me souffler, donc je vous propose non pas 2.70 mais 2.88, on accepte. C'est modique mais c'est déjà ça de pris.

Je vous propose de voter la délibération comme Christian l'a présentée mais avec un tarif à 2.88 au lieu de 2.70.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité

12/ QUAI DE LA LIBERTE : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET UN OCCUPANT RESIDENT RUE PAUL LOMBARD - PARCELLE CADASTREE SECTION AD N°78

Rapporteur : Madame Fatima LOUDIYI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Voilà ce qui peut se passer de très bien lorsqu'on arrive à discuter. On a discuté, on a pris en compte l'intérêt de la commune, l'intérêt individuel, et nous sommes arrivés à cette proposition.

Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?

Mme PEPE.- Quels étaient les problèmes au départ ?

Mme le Maire.- Une occupation illégale qui date de fort longtemps, à l'époque où le code de l'urbanisme n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, donc voilà la nécessité de discuter. On peut être rigide et dire que maintenant la loi dit que, la personne disant que ça fait des décennies et qu'elle peut prouver qu'elle est là depuis fort longtemps... ce n'est pas dans l'intérêt de la personne et c'est nié son existence, mais dans le même temps, étant donné qu'elle n'a pas de droit véritable à occuper comme elle occupe, il est important pour nous que nous puissions jouir de la parcelle comme il se doit.

Mme PEPE.- C'est mal formulé, on a l'impression que c'est vous qui allez lui verser 30 000 euros.

Mme le Maire.- Oui, pour l'éviction, il s'en va.

Mme PEPE.- Dans la formulation de la délibération, on ne comprend pas que la personne s'en va. Ce n'est pas clair.

(Madame le Maire relit la délibération)

(Brouhaha)

Mme le Maire.- Madame Pèpe, ce n'est pas la première fois que vous venez au Conseil Municipal, vous connaissez les formulations, ne me faites pas croire que vous n'avez pas compris.

Qui est pour ? La majorité, Madame Pèpe, Madame Michel.

Qui s'abstient ? Monsieur Bernex.

Je vous remercie.

Le rapport n°12 est adopté par la majorité, Madame Pèpe, Madame Michel - Abstention de Monsieur Bernex

**13/ PROROGATION PROMESSE DE VENTE ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE
« LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS INVESTISSEMENT (LNCI) » - OPERATION
D'AMENAGEMENT PORT RENAISSANCE**

Rapporteur : Madame le Maire

C'est aussi l'histoire de notre ville dont il s'agit, donc je vais m'arrêter un petit moment là-dessus, par plaisir et par nécessité.

Depuis 1983, la Commune a engagé l'aménagement du Port Renaissance portant la réalisation de bâtiments collectifs à usage d'habitation et commercial.

Après l'achèvement d'une partie du programme initialement prévu, je veux parler des Maisons du Port, du bâtiment le Vauban, des Terrasses du Port, l'aménagement s'est interrompu en raison -et René, tu l'as très souvent expliqué- de la conjoncture économique qui était défavorable jusqu'à la relance en 2009 avec la construction de l'hôtel B&B, qui a permis à la commune de céder du foncier communal dans de bien meilleures conditions. Nous n'avions pas du tout envie de le brader, et nous avons d'ailleurs bien travaillé avec l'architecte et la société B&B ; vous connaissez les hôtels B&B, ils se ressemblent tous et ne sont pas particulièrement jolis, et bien le nôtre est beau. On peut remercier leur écoute et l'architecte qui a su sentir l'âme de notre centre-ville.

Aujourd'hui la Commune souhaite céder le foncier communal restant, 5 165 m², dédié à cette opération urbaine,

permettant d'une part de finaliser ce projet, et d'autre part d' étoffer une offre de logements à l'accession à la propriété, afin de répondre à cette demande soutenue de la part de nos concitoyennes et concitoyens.

Le 30 septembre 2016, nous avons délibéré pour une promesse de vente à la société « Les Nouveaux Constructeurs Investissement ».

Le foncier communal est constitué de trois lots à bâtir : le premier d'une surface de 2 033 m², le second de 1 900 m², le troisième de 1 232 m² ; cela permettra la réalisation de bâtiments à usage d'habitation pour 200 logements, pour une surface de plancher de 12 000 m².

L'appel à projet a sollicité l'intérêt de plusieurs acquéreurs, des promoteurs-aménageurs ; finalement c'est la société « Les Nouveaux Constructeurs Investissement », représentée par Monsieur olivier ORSUTO, qui a été retenue.

Les modalités de cession ayant été fixées, par exemple le prix qui a été entendu à 2 450 000 euros, comprenant en sus une participation au titre du Projet Urbain Partenarial de 723 000 euros, celui-ci étant nécessaire à la réalisation d'équipements communs et servant à cela, la procédure de cession peut être engagée.

Compte tenu des études de sol malheureusement défavorables réalisées par l'acquéreur sur l'emprise des lots à bâtir, et celles réalisées par la Commune sur l'emprise de la voie à réaliser de l'avenue Denis Papin jusque sur le port, il était nécessaire dans un souci de précaution, notamment pour la santé... et vous savez à quel point nous sommes attachés à ce bien commun qu'est la santé... il était nécessaire d'établir un plan de gestion de la pollution qui sera excavée pour ce projet. Nous voulions le faire en collaboration avec les services de la DREAL

en aval. Une pollution résiduelle très probablement importée par les opérations de remblai qui ont été réalisées à l'époque, après la fermeture des chantiers navals en 1966.

Il convient alors de conclure deux nouvelles promesses de vente pour les lots 1 et 2, permettant ainsi de déterminer pour chacun les modalités de cession.

Pour le lot 3, situé au Sud du tènement immobilier, il est préférable pour la Ville de conclure un pacte de préférence et non une promesse avec l'acquéreur visé, conférant à la Ville ultérieurement l'opportunité de céder ce lot. En effet, la réalisation de ce bâtiment étant conditionnée au projet de requalification des « sardinades ».

Il est donc proposé par cette délibération de m'autoriser à signer tout document se référant à cette affaire, notamment la signature des deux promesses de vente pour les lots 1 et 2, et de ce fameux pacte de préférence pour le lot 3 ultérieurement.

Avez-vous besoin de précisions supplémentaires ou voulez-vous intervenir ?

Mme PEPE. - Cela faisait deux ans qu'ils avaient le permis de construire, est-ce que c'est le même projet immobilier ?

Mme le Maire. - Sur le port, oui.

Mme PEPE. - Il y a des problèmes de pollution ? Là ça va se faire ?

Mme le Maire. - Oui, pour deux lots mais pas pour les trois.

Y a-t-il d'autres questions ou des demandes d'intervention ? *(Aucune autre demande n'est formulée)*

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie. Je suis heureuse.

Le rapport n°13 est adopté à l'unanimité

14/ DENOMINATION DE VOIES PRIVEES

Rapporteur : Monsieur Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ?

Mme MICHEL.- Une petite question concernant le Plan Fossan puisque j'y habite, tout mon quartier a reçu de la Mairie de Martigues des plaques de signalisation avec un numéro de rue ; je pensais que c'était la Mairie de Port-de-Bouc, mais c'était la Ville de Martigues qui envoyait des numéros de rue à tous les habitants du Plan Fossan. J'ai renvoyé la plaque à la Mairie de Martigues en leur disant qu'il y avait une erreur. Le service de l'urbanisme devrait peut-être se rapprocher de Martigues.

Mme le Maire.- Merci pour l'information, on va regarder ce qui se passe.

Mme PEPE.- Plan Fossan c'est compliqué pour l'acheminement postal, donc c'est bien d'avoir des chemins numérotés.

Mme le Maire.- Bien sûr.

M. GIORGETTI.- La Poste a beaucoup précarisé les emplois de facteurs, donc ça change souvent, et les jeunes sont souvent à la recherche parce qu'ils ne sont pas sur la même tournée.

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie. Je pense que les riverains seront enchantés.

Le rapport n°14 est adopté à l'unanimité

15/ CESSION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS COMMUNAUX SIS LES BERGES
DU CANAL

Rapporteur : Madame Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Cela concerne un (1) terrain occupé à usage d'habitation.

Madame le maire, je voudrais dire un petit mot puisque c'est mon dernier rapport.

Souvent je vais rencontrer les citoyens de ce lotissement parce qu'en plus j'y ai des amis, et en discutant voilà ce qu'ils m'ont dit : certains ont été trahis et arnaqués au début par l'opposition Didero, et sont revenus à la raison.

Madame le Maire, ils vous remercient pour tout ce que vous avez fait, pour le combat qui a été mené ; vous avez répondu favorablement à leur requête de manière individuelle en application des engagements pris, et aujourd'hui ils dorment sur leurs deux oreilles puisqu'ils ont enfin acquit ce bien. Et je pense que ce sera un joli quartier.

Mme le Maire..- Ce n'était que notre devoir, là aussi, promesse faite doit être tenue. Monsieur Rieubon avait fait cette promesse, mais malheureusement les éléments se sont déchaînés contre la possibilité de continuer ; ensuite Monsieur Vaxès avait promis de reprendre le dossier, les éléments se sont encore déchaînés, il a fallu refaire tout le pont de l'avenue Maurice Thorez, vous vous rappelez les tracasseries que ça nous a occasionné pour la circulation ; et c'est là qu'on s'est rappelé du grand bâtisseur, Monsieur René Rieubon, qui avait tracé cette voie Maurice Thorez avec ce pont, qui avait permis cela.

Modestement on s'était dit qu'on allait essayer de les aider, qu'on ne lâche pas, et c'est vrai que ça a été une grande stupéfaction quand la manipulation a pris le dessus, beaucoup de tristesse de voir que les choses peut-être tournaient mal, et du coup une grande joie de les voir rassurer maintenant. C'est cela le plus important, c'est que la raison revienne toujours. J'en suis très heureuse pour eux, et je vous remercie.

Mme PEPE. - Sur ce point-là mon Groupe vous a toujours soutenue et suivie, et on continuera sur ce point-là.

Mme le Maire. - Je vous le concède bien honnêtement, merci à vous, et surtout merci pour eux. On l'a dit moult fois, lorsqu'on fait de la politique on doit s'effacer pour rendre service aux autres.

Qui est pour ce rapport ? La majorité, Madame Michel, Madame Pèpe.

Qui s'abstient ? Monsieur Bernex.

Le rapport n°15 est adopté par la majorité, Madame Michel, Madame Pèpe - Abstention de Monsieur Bernex

Mme le Maire. - C'était le dernier rapport de la soirée, je vous remercie.

Je voudrais, pour conclure ce dernier vrai Conseil Municipal de gestion et de décisions, partager quelques réflexions, et j'ai quelques offrandes de paroles à vous faire pour cette fin, à nous-mêmes, mes chers Collègues du Conseil, et à la population ici réunie.

(Arrivée de Monsieur CHAPELLE à 19 h 42)

« Mes chers collègues,

Depuis 15 ans, chaque jour, j'ai voulu agir au service de Port-de-Bouc et de notre population. J'ai accompli cette mission avec tout l'engagement qu'elle mérite et surtout en collaboration fraternelle avec l'équipe qui m'entoure, avec toutes les Ports de Boucaines et tous les Port de Boucains. Oui, nous nous sommes accompagnés dans cette mission ô combien enrichissante humainement et socialement parlant.

Grâce aux contributions d'une équipe de collaborateurs et de collaboratrices hors pair, d'élus municipaux, mes amis, d'institutionnels, de professionnels que j'ai trouvé dévoués au service public, attentifs au développement de notre ville, et à l'amélioration concrète de la vie des Port de Boucaines et des Port de Boucains, alors nous avons pu ensemble servir notre ville.

- La servir dans une période compliquée, marquée par la remise en cause de « la commune » de son autonomie et de sa démocratie communale,

- La servir dans une période où les gouvernements successifs résignés à suivre les ordres de l'Europe et des multinationales ponctionnent les budgets communaux, déshabillent les services publics, contrairement à nous, et participent à la délocalisation industrielle, contrairement à nous,

- La servir dans une période où, ceci expliquant cela, les françaises et les français souffrent d'un pouvoir d'achat de plus en plus étriqué, de la casse du code du travail, de la précarité à long terme, et des réformes ignobles en matière de travail, de santé, de protection sociale, de retraite, pour ne citer que quelques exemples.

Tout n'a pas été simple, mais j'ai le sentiment d'avoir accompli le combat qu'il fallait que nous menions, une

mission qui est avec tout un engagement que méritent tous les habitants.

Être Maire, non ce n'est pas un métier, c'est une fonction qui nécessite de se consacrer jour et nuit à l'action publique.

C'est être Maire de toute la population, sans discrimination aucune, même quand parfois c'est compliqué.

C'est placer l'honnêteté intellectuelle avant le calcul politique, notamment au sein du Conseil Municipal où j'ai toujours respecté l'opposition, en lui accordant son droit de paroles et d'opinions.

Être Maire c'est veiller au respect de tous en considérant les aspirations de chacun.

C'est être en face à face avec les habitants, avec ce qu'ils vivent au quotidien, ce qu'ils ressentent et ce qu'ils ne formulent pas toujours,

C'est prendre soin de chaque personne,

C'est nourrir les projets d'intentions avec les habitants et les réaliser dans les actes ensemble,

C'est courir à la recherche des financements et imposer le droit des Port de Boucaines et des Port de Boucains face aux institutions et aux autorités compétentes, sans jamais rien lâcher, et donc souvent résister,

C'est s'enthousiasmer des projets qui s'accomplissent,

C'est aussi devoir assumer des décisions parfois difficiles à prendre et faire face à des projets qui prennent du temps, parfois beaucoup trop de temps, comme par exemple le contournement routier que nous appelons depuis si longtemps de nos vœux, depuis Monsieur Rieubon, Monsieur Vaxès. Aujourd'hui je suis en mesure de vous dire que ce dossier suit son cours ;

d'ailleurs, les premières démarches d'acquisition des terrains relatives à l'expropriation pour la réalisation du contournement ont débuté à Martigues.

Oui, être Maire c'est devoir anticiper l'avenir en termes de développement économique, de développement urbain, de développement social, de développement durable, et tout cela dans une période nationale et internationale qui repose, à bien des égards, sur beaucoup d'incertitudes.

Pour mettre en mouvement toutes ces différentes facettes, j'ai su pouvoir compter sur l'intelligence collective de toute mon équipe, capable de conjuguer liberté créative et efficacité collaborative.

Euripide avait raison, il disait : « Aucun de nous ne sait ce que nous savons tous, ensemble ». Tu vois, Fatima, je sors un peu de Mandela aussi.

Je veux remercier du fond du cœur l'ensemble de mon équipe, exprimer ma gratitude à toutes celles et ceux qui ont participé chacune et chacun avec son identité propre à l'émergence d'idées fédératives et de projets sérieux. Remercier les propositions constructives qui ont pu émaner de l'opposition.

Servir notre commune dans le sillage de René Rieubon et de Michel Vaxès, servir notre commune avec vous a été un réel honneur. J'espère en avoir été digne.

Notre équipe majoritaire porte un bilan aux choix courageux, un bilan honnête et sincère, un bilan propre, un bilan qui ne regarde que l'intérêt de notre population, un bilan qui ouvre sa porte à des lendemains riches d'intelligences collectives et donc d'humanisme.

En témoigne les choix que nous avons pris, que nous avons votés au cours de ce dernier Conseil Municipal et de cette mandature.

Alors en toute amitié, avec toute mon affection, et un petit pincement au cœur, je vous remercie ». (Applaudissements)

La séance du Conseil Municipal est levée à 19 h 45